



*Association intercommunale pour l'exploitation
d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie
situé sur la commune de Trélex*

Décisions prises lors de la séance du Conseil Intercommunal du 15 juin 2017

Sous la présidence de M. Jean-Marie Sonney et représenté par les 11 communes suivantes :

Arzier	2 voix	Gingins	4 voix
Bogis-Bossey	2 voix	Grens	1 voix
Céligny	4 voix	Nyon	5 voix
Chésereux	4 voix	Saint-Cergue	3 voix
Crans-Près-Céligny	1 voix	Trélex	10 voix
Genolier	10 voix	Total	46 voix

Préavis 1-2017 - Autorisation d'investissement de maximum CHF 60'000.- pour frais de restauration et investissements du hangar à plaquettes pour la période 2017-2021, soit jusqu'à la fin de la législature

Vu le préavis N° 1-2017 du Comité de Direction

Entendu le rapport de la commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) D'adopter le préavis N° 1-2017 concernant une autorisation d'investissement de maximum CHF 60'000.- pour frais de restauration et investissements du hangar à plaquettes pour la durée 2017 à 2021, soit jusqu'à la fin de législature.
- 2) D'autoriser le CODIR de prélever ce montant de la trésorerie courante ou, si nécessaire, d'emprunter la somme jusqu'à concurrence de CHF 60'000.- au maximum.
- 3) D'amortir cet investissement sur 10 ans maximal. Chaque tranche annuelle d'investissement sera amortie sur 10 ans dès la fin de l'année dans laquelle l'investissement aura été réalisé, selon le plan de réalisation du présent préavis, soit jusqu'à la fin de la législature 2017-2021.

Au vote, le préavis est adopté à l'unanimité



*Association intercommunale pour l'exploitation
d'un Couvert régional à Plaquettes et bois énergie
situé sur la commune de Trélex*

Préavis 2-2017 – Comptes 2016

Vu le préavis N° 2-2017 du Comité de Direction

Entendu le rapport de la commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) D'accepter le préavis sur les comptes de l'ACP pour l'année comptable 2016.
- 2) D'accepter la répartition de la perte 2016.
- 3) D'accepter de donner décharge au Comité de Direction pour la gestion 2017.

Au vote, le préavis est adopté à l'unanimité

Préavis 3-2017 – Liste de prix 2017-2018

Vu le préavis N° 3-2017 – du Comité de Direction

Entendu le rapport de la commission de gestion

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) D'accepter le préavis concernant la liste des prix comme indiqué dans le préavis 3-2017

Au vote, le préavis est adopté à l'unanimité

Pour le Bureau de l'Assemblée intercommunale

Le Président
Jean-Marie Sonney

La Secrétaire
Géraldine Boulenaz

Le délai référendaire de 20 jours court dès l'affichage au pilier public soit du 16 juin 2017 au 05 juillet 2017.